



BULLETIN MENSUEL – SEPTEMBRE 2023

INFORMATIONS IMPORTANTES



La démolition de l'ancien bâtiment de l'hôtel de ville est maintenant complétée. La construction du nouveau bâtiment est en cours. La livraison est toujours prévue pour fin mars 2024.

À PROPOS DE VOUS

Subitement, le 29 août 2023 à l'âge de soixante-treize ans, est décédé M. Joseph Cholewa. M. Cholewa était citoyen d'Ivry depuis 2008. Nous tenons à exprimer nos plus sincères condoléances à sa famille.

SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil se tiendra lundi le 16 octobre 2023 à compter de 19h30. Le maire et les membres du conseil vous accueilleront **au garage municipal sis au 628, chemin de la Gare**. Il vous est également possible d'assister par visioconférence. Nous vous invitons à consulter l'avis public qui sera publié le 10 octobre prochain, pour tous les détails. <https://ivry-sur-le-lac.qc.ca/nouvelles-et-avis-publics/>

FÊTE DE L'ACTION DE GRÂCE



**Les bureaux administratifs de la Municipalité
seront fermés le lundi, 9 octobre 2023
pour la fête de l'Action de grâce. Nous vous souhaitons une
journée remplie de joie et de reconnaissance.**

**Toute l'équipe sera de retour,
mardi le 10 octobre à compter de 9 h.**

TRAVAUX DE CONSTRUCTION

TRAVAUX CHEMIN LACASSE ET MONTÉE DAOUST

Les travaux sur le chemin Lacasse et la Montée Daoust tirent à leurs fins. D'ici quelques jours, les travaux d'asphaltage seront complétés.

Nous tenons à remercier votre collaboration dans ce projet.

Manitou Sud

Les travaux d'asphaltage sur le chemin Manitou Sud seront finalisés à la fin octobre. Nous vous rappelons que ces travaux se feront près du 303 Manitou Sud et près du 230 Manitou Sud.

Travaux d'élagage et de profilage de fossés

Les travaux d'élagage aux abords des rues afin de libérer toutes les signalisations afin qu'elles soient bien visibles ainsi que les travaux de reprofilage de fossés ont également débuté afin de bien nous préparer à la saison hivernale.

Nous vous prions de consulter INFO-TRAVAUX sur notre site internet.

TRAVAUX DE CONSTRUCTION - RAPPEL



CAPACITÉ PORTANTE DU PONT DUPÉRÉ LIMITÉE

DATE	Durée indéterminée
ROUTE	Chemin du Lac-de-la-Grise
MUNICIPALITÉ	Ivry-sur-le-Lac
LOCALISATION	Pont Dupéré, situé entre les chemins A.-Bicari et du Bord-de-l'Eau

À la suite d'une inspection, la capacité portante de la structure doit être limitée à 15 tonnes pour tous les types de véhicules.

Le Ministère remercie les usagers de leur précieuse collaboration. Cette nouvelle limite de charges permettra de protéger certains éléments de la structure contre une dégradation prématurée.



INFORMATION : Samantha Saroufim, conseillère en communication
Ministère des Transports et de la Mobilité durable
Direction générale des Laurentides-Lanaudière
Ligne médias : 1 866 341-5724
samantha.saroufim@transports.gouv.qc.ca

PONCEAU – ENTRÉE CHARRETIÈRE



Nous vous rappelons que le ponceau de votre entrée charretière est entièrement sous votre responsabilité. Il est donc de mise de vous rappeler que le nettoyage de celui-ci vous revient et qu'il est nécessaire de le faire nettoyer avant l'hiver afin que l'écoulement de l'eau se fasse fluidement et ainsi éviter la formation de glace.

ADRESSES CIVIQUES - RAPPEL

L'adresse civique de votre propriété doit être visible de la rue afin que nous puissions répondre adéquatement à vos demandes mais surtout et avant tout pour les services d'urgence afin qu'ils ne perdent aucune minute à trouver votre résidence lorsqu'il y a incident ou accident. SVP veuillez faire le nécessaire afin que celle-ci soit visible de la rue, ce petit geste peut sauver des vies !

DÉBARCADÈRE- RAPPEL



AVIS DE FERMETURE DE LA STATION DE LAVAGE ET DU DÉBARCADÈRE MUNICIPAL – FIN DE SAISON!

La saison nautique tire déjà à sa fin. La station de lavage et le débarcadère municipal fermeront pour la saison le mardi 31 octobre à 17h00! Nous vous demandons de planifier la sortie de votre embarcation nautique au plus tard le 31 octobre 2023.

Du 2 septembre au 31 octobre, nous serons ouverts 7 jours de 9h00 à 17 h00. Après cette date, vous devrez prendre un rendez-vous au moins 24 heures à l'avance en composant le 819 321-2332 poste 3704.

NOUS VOUS RAPPELONS L'IMPORTANCE DE FAIRE LAVER VOS REMORQUES AVANT LA SORTIE DE L'EAU DE VOS EMBARCATIONS. Merci de votre précieuse collaboration,

PAILLIS- RAPPEL



Nous vous rappelons que nous avons toujours du paillis au garage municipal. C'est un mélange de copeaux de bois et le dernier voyage que nous attendons sera du cèdre. Vos plates-bandes ont besoin de paillis ? Vous pouvez vous en procurer gratuitement au garage municipal au 628, chemin de la Gare.

Venez en grand nombre.

ENVIRONNEMENT – ABRIS D'HIVER TEMPORAIRES



Hey oui !! Le temps file à une vitesse vertigineuse ! Le temps froid va nous prendre d'assaut d'ici quelques mois et nous désirons vous rappeler qu'un abri d'hiver temporaire est permis dans les toutes les marges et l'aire de stationnement, tel que stipulé dans le règlement 2013-060 (règlement consolidé administrativement) articles 206 et 368, et ce dès le 1^{er} octobre. L'abri doit être enlevé au plus tard le 1^{er} mai 2024.

ENVIRONNEMENT – VIDANGE FOSSE SEPTIQUE - RAPPEL



OBLIGATION DU CITOYEN DE FOURNIR UNE PREUVE DE VIDANGE

Il est de votre responsabilité de transmettre une preuve de l'exécution des travaux à la municipalité au plus tard le 15 octobre de chaque année où une vidange est requise par le règlement.

Bien que les différents fournisseurs de services offrent de transmettre la preuve à la municipalité, nous ne les recevons jamais tous. Il est préférable de nous l'envoyer vous-même par courriel (admin@ivry-sur-le-lac.qc.ca), où nous vous confirmons la réception et mettons à jour votre dossier.

Par ailleurs, un contrat d'entretien annuel est nécessaire pour certaines installations septiques (type Ecoflo, Bionest, Enviro-Septic, etc.). Il en va de même pour l'entretien annuel. Envoyez-nous une preuve pour mettre à jour votre dossier. Nous acceptons une copie du contrat d'entretien.

ENVIRONNEMENT – LES PLANTES ENVAHISSANTES



LES PLANTES ENVAHISSANTES, UNE MENACE POUR LA BIODIVERSITÉ ET LES ESPÈCES INDIGÈNES DU QUÉBEC

Des plantes invasives sont présentes dans nos jardins et dans les espaces naturels autour de chez nous. Découvrez pourquoi éviter d'en planter et les raisons d'éliminer les plantes envahissantes au Québec....

Les plantes envahissantes font partie de la grande famille des espèces exotiques envahissantes, qui comprend des végétaux, des animaux et des micro-organismes qui s'établissent en dehors de leur aire de répartition naturelle et constituent une menace à l'environnement ou à la société. Contrairement aux espèces indigènes qui se trouvent dans le milieu naturel sans intervention, une espèce exotique a été introduite par l'activité humaine, de manière volontaire ou accidentelle. Les plantes exotiques sont introduites au Québec depuis des décennies de plusieurs façons, entre autres pour servir de plantes ornementales, pour l'agriculture, lors du transport de marchandise ou dans le cas des espèces maritimes, par les bateaux.

Certaines plantes ornementales utilisées dans l'aménagement des plates-bandes ont tendance à envahir les alentours. Celles-ci peuvent aussi être appelées plantes envahissantes puisque vous pourriez avoir beaucoup de difficulté à contrôler leur croissance, certaines devenant de véritables plaies.

En effet, on pourrait croire qu'intégrer des végétaux dans nos plates-bandes n'a pas de grandes conséquences et qu'il suffira de les enlever s'ils ne nous conviennent pas, mais la capacité de reproduction de certaines plantes pourrait vous surprendre! Pour éviter de passer de nombreuses heures de jardinage à gérer la croissance d'une plante envahissante, mieux vaut prendre le temps de bien s'informer sur cette caractéristique importante lorsque vous achetez des végétaux que vous ne connaissez pas, celle-ci n'étant pas toujours indiquée sur l'étiquette des plantes vendues en pépinières.

Les grandes caractéristiques des plantes invasives et leurs impacts

Selon l'Union mondiale pour la conservation de la nature, les espèces exotiques sont la deuxième menace en importance sur le plan de la biodiversité après la disparition de l'habitat. Les plantes envahissantes constituent une menace majeure pour nos écosystèmes en modifiant les habitats des animaux, en repoussant les espèces végétales indigènes, en freinant la régénération des forêts en plus de poser d'importants problèmes aux exploitations agricoles et aux cours d'eau. Leur impact peut aussi se faire sentir sur la santé humaine dans le cas de végétaux comme l'herbe à puce ou plus encore de la berce du Caucase, qui cause de graves affections cutanées. Les plantes envahissantes constituent aussi une menace financière, les travaux de gestion et d'éradication demandant des budgets importants et leur présence pouvant même affecter la valeur immobilière du terrain ou d'une habitation.

Voici la liste des plantes invasives à éviter dans l'aménagement paysager :

- | | | |
|---------------------------|------------------------------|----------------------------------|
| ▪ Alliaire officinale | ▪ Genêt à balais | ▪ Salicaire commune |
| ▪ Angélique sauvage | ▪ Iris faux-acore | ▪ Sorbaria à feuilles de sorbier |
| ▪ Anthriscue | ▪ Kentucky Bluegrass (gazon) | ▪ Tamaris |
| ▪ Balsamine de l'Himalaya | ▪ Nerprun Bourdaine | |
| ▪ Cynanche | ▪ Nerprun cathartique | |
| ▪ Euphorbe érule | ▪ Macleaya | |
| ▪ Épine-vinette du Japon | ▪ Monarde | |
| ▪ Égopode | ▪ Mélilot jaune | |
| ▪ Érable de Norvège | ▪ Oléastre à ombelles | |
| ▪ Euphorbe | ▪ Peuplier blanc | |

Visitez ce lien pour en savoir plus : [Plantes envahissantes du Québec, la LISTE complète - Écohabitation \(ecohabitation.com\)](https://www.ecohabitation.com/fr/planter-et-entretenir/les-plantes-envahissantes)

ENVIRONNEMENT – AALM – LE CLUB DES SENTIERS (ASSOCIATION POUR L'AMÉLIORATION DU LAC MANITOU ET DE SES ENVIRONS)



Crédit photo : Club des sentiers AALM 1

Le club des sentiers d'Ivry et l'AALM, tiendra, encore un fois cette année, son dégagement des pistes, **samedi le 28 octobre prochain**. Tous les résidents d'Ivry qui veulent participer peuvent joindre L'AALM et le club des sentiers d'Ivry en accédant au site web de L'AALM au <https://www.aalm.ca/fr/sentiers> et suivre les instructions pour joindre le club.

La journée de dégagement sera suivie par un dîner style « potluck » à 18:30 ce soir-là.

De plus, si vous connaissez des sentiers qui ont besoin de dégagement veuillez avvertir le club par courriel à « info@aalm.ca » à l'attention de Joyce Arsenault, présidente de Club des sentiers.

ADHÉSION AU CLUB DES SENTIERS D'IVRY

Les membres en règle de l'AALM ont droit à une adhésion gratuite au Club des sentiers d'Ivry Club. Pour devenir membre du Club des sentiers d'Ivry, [veuillez remplir le formulaire ici](#).

Les membres en règle du Club des sentiers d'Ivry auront accès à un site réservé aux membres, protégé par mot de passe, où l'on trouvera la carte des sentiers d'Ivry et des descriptions détaillées de certains de nos sentiers populaires. [La section réservée aux membres se trouve ici](#).

Coûts pour devenir membre de l'Association pour l'amélioration du Lac Manitou et ses environs : 75 \$

Source : Michael Prupas, Président et Joyce Arsenault, Présidente.

MRC DES LAURENTIDES – SITE DE L'ANCIENNE PISCICULTURE



Crédit photo : MRC des Laurentides

L'Ancienne-Pisciculture vous offre déjà un site patrimonial exceptionnel aux abords de la piste du Parc Linéaire le P'tit Train du Nord avec : son aire de pique-nique, ses sentiers pédestres, sans compter l'activité de la Tour d'observation de notre partenaire Sentier des cimes Laurentides et les produits et ateliers de Gourmet sauvage.

★ Vous pouvez désormais y passer une journée complète grâce à l'ajout de modules de jeux, d'un espace muséal, d'un atelier gourmand à la Maison du Pisciculteur ainsi qu'un audioguide pour découvrir tout le site. Tout cela gratuitement et en tout temps!

Consultez le communiqué de presse ici <https://mrclaurentides.qc.ca/communique-site-de.../>

MRC DES LAURENTIDES – RÉOUVERTURE DU TRONÇON DE LA PISTE DU PARC LINÉAIRE ENTRE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS ET MONT-BLANC



En avril dernier la MRC des Laurentides annonçait des travaux de réfection sur le P'tit train du Nord par le pavage d'un tronçon de plus de 18km entre Sainte-Agathe-des-Monts et Mont-Blanc. Les travaux sont achevés et cette piste est aujourd'hui de nouveau accessible et prête à accueillir tous les utilisateurs. Pour de plus amples informations rendez vous au  <https://mrclaurentides.qc.ca/communique-reouverture-du-troncon-de-la-piste-du-parc-lineaire-entre-de-sainte-agathe-des-monts-et-mont-blanc/>

SÉCURITÉ INCENDIE – BRÛLAGE DES FEUILLES MORTES C'EST NON !



Chaque année, à l'automne, la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) et les pompiers municipaux interviennent sur une vingtaine d'incendies en forêt. Les brûlages de feuilles mortes et d'autres résidus sont en grande partie responsables de ces incendies. Afin d'éviter des situations fâcheuses, la SOPFEU recommande d'opter pour des solutions écologiques et sécuritaires.

Préparer de l'engrais pour la pelouse :

- Tondre les feuilles pour les déchiqueter;
- Épandre les résidus sur le terrain de façon qu'ils se dissimulent dans la pelouse

- **Protéger les végétaux de l'hiver :**

- Ramasser les feuilles mortes rapidement pour éviter qu'elles pourrissent;
- Disposer des amas autour des plantes de façon que l'air puisse circuler facilement;
- Utiliser un filet de nylon pour les endroits plus venteux afin de maintenir les feuilles mortes.

- **Enrichir le compost :**

- Amasser les feuilles avant qu'elles ne soient trop humides et parsemées de taches noires;
- Déchiqueter les végétaux afin qu'ils se décomposent rapidement;
- Placer le surplus dans des sacs pour ensuite les remiser et les utiliser plus tard dans l'année.

- **Utiliser la collecte de résidus verts :**

- Privilégier cette option si les autres ne sont pas possibles;
- Vérifier le calendrier de la collecte sélective de votre municipalité;
- Vérifier comment disposer de vos feuilles mortes pour faciliter la cueillette (poubelles, contenants rigides réutilisables, sacs biodégradables, etc.).

Source : <https://sopfeu.qc.ca/communiques/le-brulage-des-feuilles-mortes-cest-non/>

SÉCURITÉ INCENDIE – LE JOUR DU TEST D'AVERTISSEUR DE FUMÉE !

JEUDI, LE 28 SEPTEMBRE 2023



Nouvel événement provincial et pancanadien : le « Jour du test d'avertisseur de fumée » aura lieu le jeudi 28 septembre 2023!

Le Québec, ainsi que l'ensemble des provinces, participera au premier « Jour du test d'avertisseur de fumée ». L'objectif de cette activité de prévention est de créer un effet d'entraînement pour inviter les citoyens à passer à l'action en vérifiant leurs avertisseurs de fumée le 28 septembre.

Pourquoi participer à l'événement?

La sensibilisation de la population à l'importance de la vérification des avertisseurs de fumée est essentielle en matière de prévention des incendies. Cet appareil demeure le meilleur moyen de sauver des vies! Pourtant, les statistiques sur la situation de l'incendie au Québec pour la période 2019-2020 démontrent qu'un grand nombre de Québécois n'ont toujours pas d'avertisseur de fumée fonctionnel. De fait, plus de 31 % des bâtiments résidentiels endommagés par des incendies au Québec n'avaient pas d'avertisseur de fumée en bon état de fonctionnement. Par ailleurs, rappelons que :

- En moyenne, un Québécois perd la vie chaque semaine dans un incendie de bâtiment;
- Et plus de 14 résidences sont quotidiennement endommagées par le feu.

Comment participer?

Assistez à une séance d'information le 20 septembre

Le mercredi 20 septembre de 13 h 15 à 14 h, une séance d'information virtuelle vous sera offerte par le ministère de la Sécurité publique (MSP) et ses partenaires. Soyez au rendez-vous pour en apprendre davantage sur l'événement du 28 septembre et partager vos initiatives.

[Lien de connexion](#)

ACTIVITÉS DE LOISIRS, CULTURELLES ET ARTISTIQUES - RAPPEL



DÉGAGEMENT ANNUEL DES SENTIERS

Date : Samedi 28 octobre 2023

Heure : 9 h à 15 h

Souper pot-luck : 18 h 30

Restez à l'affut pour l'heure précise et la confirmation du lieu de rencontre!

Crédit photo : AALM

N'hésitez pas à nous faire parvenir les activités qui se tiennent dans notre Municipalité. Un spectacle se tient près de chez-vous et vous aimeriez que l'on y participe ? Nous sommes là pour vous ! Faites parvenir vos articles (200 mots maximum) avec une ou deux photos les accompagnant et nous les publierons ! À vos crayons et caméra et transmettez le tout en mentionnant dans l'objet du message : Bulletin mensuel à l'adresse suivante adjointe@ivry-sur-le-lac.qc.ca

Merci pour votre confiance et sachez que c'est toujours un réel plaisir de vous représenter !



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'André Ibghy'.

Le maire,
André Ibghy
Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac
Tél. (819) 321-2332
maire@ivry-sur-le-lac.qc.ca